

CPRE



Données techniques

Conseils patients / Conseils officinal

Résultats et normes



Données Techniques

Définition

La CPRE ou CholangioPancréatographie Rétrograde Endoscopique est un examen d'exploration biliopancréatique, à visée diagnostique et essentiellement thérapeutique.

Les voies biliaires et pancréatiques s'abouchent dans le duodénum (intestin grêle) à travers un orifice appelé papille. L'examen consiste à cathétériser la papille.

Les indications à titre diagnostique diminuent du fait du risque de pancréatite aiguë et du développement d'autres techniques moins invasives (écho-endoscopie, scanner spiralé, bili-IRM...). Elle reste un examen de recours en cas de doute diagnostique non résolu par les autres méthodes.

Méthode

Visualisation directe du duodénum et de la région papillaire ;

Opacification directe des voies biliaires et pancréatiques à partir de la papille duodénale et visualisation sur moniteur vidéo ;

Possibilité de prélèvements, sphinctérotomie endoscopique, pose d'endoprothèses, destruction de calculs

Indications

- Bilan de pancréatite aiguë récidivante sans cause connue ou chronique ;
- Rumeurs de la région ampullaire ;
- Pathologie lithiasique vésiculaire ou de la voie biliaire principale compliquée ou inopérable ;
- Calculs des voies biliaires résiduels après chirurgie ;
- Obstructions biliaires et pancréatiques chez les patients non opérables ;



Conseils patients / Conseil officinal

Préparation à l'examen

- Signaler toute prise d'antiaggrégants plaquettaires, AINS et AVK (à arrêter sur avis



INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 19/01/2010 | Mis à jour le : 22/03/2010

- médical) ;
- Vérification du bilan de coagulation (TP, TCA, plaquettes) ;
- Examen à jeun (ni boire, ni manger, ni fumer)

Conditions de l'examen

- Examen généralement sous anesthésie générale ;
- Patient couché en décubitus ventral ou latéral gauche ;
- Introduction de l'endoscope par voie buccale puis progression de l'endoscope jusqu'à la papille duodénale ; introduction d'un cathéter dans les voies biliaires ;
- Injection d'un produit de contraste iodé hydrosoluble permettant l'opacification des voies biliaires et la visualisation sur écran vidéo ;
- Introduction du matériel adapté au geste thérapeutique envisagé (sphinctérotome, sonde, endoprothèse, lithotriteur pour destruction de lithiase,...) ;
- L'examen dure de 30 à 60 minutes.

Conseil : les complications peuvent être immédiates ou retardées.
Consulter en urgence en cas de douleurs abdominales ou thoraciques, fièvre ou frissons survenant quelques jours après l'examen.



Résultats et Normes

Normes

Sous réserve d'une bonne préparation permettant la visualisation complète du côlon.

- Opacification complète des voies biliaires ;
- Voies biliaires fines, répartition homogène du produit de contraste ;
- Absence d'obstacle ;
- Variations anatomiques possibles (pancréas divisum, kyste du cholédoque,...).

Variations

Résultats pathologiques

Obstruction et dilatation des voies biliaires par processus lithiasique ;

Lésions débutantes ou évoluées des voies biliaires par processus inflammatoire :

- Pancréatite chronique calcifiante ;
- Cholangite sclérosante.

Obstruction et dilatation des voies biliaires par processus tumoral :

- Tumeurs du pancréas ;
- Tumeurs de la région duodénale.

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 19/01/2010 | Mis à jour le : 22/03/2010

Date de création et de mise en ligne de la fiche : 19-01-2010.

Les éléments d'informations et conseils qui y figurent sont d'ordre général et ne sont pas exhaustifs. Ils ne peuvent se substituer au diagnostic et aux conseils du pharmacien adaptés à la situation du patient. Le pharmacien est entièrement responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations qu'il consulte et des conseils qu'il en déduit ou des actes qu'il effectue. En conséquence, l'utilisateur des fiches s'interdit de mettre OCP et l'auteur en cause pour un litige qui serait né de l'exploitation de ces éléments d'information et conseils.

© OCP - 2008

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 19/01/2010 | Mis à jour le : 22/03/2010